



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cambodge

Question écrite n° 7888

Texte de la question

Le 14 decembre dernier, M Khieu Sanphan, chef des Khmers rouges et responsable du genocide du peuple cambodgien, a rencontre le prince Norodom Sihanouk a Fere-en-Tardenois (02130) pour participer aux negociations du plan de reglement du probleme cambodgien. M Albert Brochard demande a M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, si a cette occasion le Gouvernement francais a delivre a l'interesse un visa d'entree etant observe que les refus de visa n'ont pas a etre motives, si M Khieu Sanphan a ete accueilli a son arrivee sur notre territoire par une autorite francaise et si le Gouvernement francais a pris a sa charge les frais de transport et de sejour en France du chef des Khmers rouges.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement francais se prononce depuis longtemps pour une solution politique du probleme cambodgien, et entend par la non seulement un compromis negocie entre puissances parties au conflit, mais encore et surtout un accord qui permette au peuple cambodgien de retrouver durablement la paix et le plein exercice de tous ses droits ; et le Gouvernement francais n'a pas oublie que ces droits, avant d'etre bafoues par l'occupation etrangere, l'ont ete par la tyrannie Khmere rouge. Le Gouvernement francais n'a pour cette raison jamais accepte de reconnaitre le Gouvernement cambodgien dont font partie les Khmers rouges, coparraine a l'ONU la nouvelle version de la resolution des pays de l'Asean sur « la situation au Kampuchea » (qui exclut le retour du Cambodge aux horreurs de la periode ou il etait gouverne par les Khmers rouges), et s'est continuellement refuse a tout contact avec eux. C'est donc uniquement pour favoriser une negociation entre cambodgiens, utile a la recherche de cette solution politique, et sur la demande du Prince Sihanouk, que le Gouvernement francais a accorde a M Khieu Samphan - qui souhaitait se rendre en France pour y renouer avec le Prince un dialogue suspendu depuis longtemps - d'une part un visa de duree limitee au strict necessaire, et d'autre part la protection minimale indispensable pendant sa breve presence sur le territoire francais du 13 au 17 decembre. Le Gouvernement francais n'a pas pris en charge d'autres frais (notamment d'hebergement) que ceux necessaires a cette protection.

Données clés

Auteur : [M. Brochard Albert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7888

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 90